

SERVICE : PLAN DE COHESION SOCIALE

Nombre d'exemplaires : 3

Visa du Service :

Visa du Chef de Division :

Visa de Mme. la Directrice générale ff :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 58 – PREVENTION ET AIDE A LA JEUNESSE (P.A.J.) A.S.B.L. – Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée Générale

LE CONSEIL,

Vu le rapport adressé au Collège communal par le Plan de Cohésion Sociale le 16 janvier 2019 ;

Vu que ce rapport a été présenté en section Santé, Affaires Sociales, Lutte contre la Pauvreté et Egalité des Chances ;

Attendu que l'A.S.B.L « la PAJ » souhaite que la Ville poursuive la mise à disposition d'un animateur social de quartier dans la réalisation des activités d'accompagnement des jeunes dans leur insertion au sein de leur quartier, de leur école, d'approfondissement des acquis en langue française, d'accompagnement dans des projets d'intégration multiculturels et intergénérationnels ;

Attendu que les missions de l'A.S.B.L ont un rapport direct avec l'intérêt communal ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de désigner de nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de l'A.S.B.L suite au changement de majorité ;

Vu la convention de mise à disposition qui a été présentée par le Service du personnel et votée par le conseil le 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis positif de la Région Wallonne pour la prolongation du Subside « Convention de premier emploi » ;

Vu le contrat de mise à disposition en cours pour l'année 2019 ;

Vu l'article 144 bis de la nouvelle loi communale relatif à la mise à disposition de travailleurs au sein d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif ;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DESIGNE

Afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L en tant que membre administrateur

Madame...Monsieur... en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L « La Paj » ;

Madame...Monsieur... en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L « La Paj » ;

La présente délibération sera transmise aux partenaires concernés ainsi qu'aux intéressés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale ff,

M. KNUBBEN

La Bourgmestre,

M. TARGNION